

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITÉ
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE

BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

COMMISSION SPECIALE PASSATION DES MARCHES

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION

N°012/DC/MINFI/UCP/CSPM/2026 DU 30 JUILLET 2026

**ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT POUR LE FONCTIONNEMENT DU
PROGRAMME EN DEUX LOTS :**

LOT1 : ACQUISITION DE TROIS (03) VEHICULES (PRADO, RAV4, PICK-UP...),

LOT2 : ACQUISITION D'UNE MOTO

PROJET : PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA
REDEVABILITÉ ET DE LA TRANSPARENCE (PforR/IMPACT)

ACHETEUR : UNITÉ DE COORDINATION DU (PforR/IMPACT)

PAYS : Cameroun

FINANCEMENT : CREDIT : IDA 7720-CM

CODE STEP : CM-MINFI-541775-GO-RFQ

Préambule

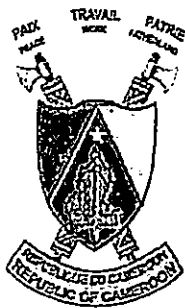
Le Présent Dossier de Consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : Avis de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : Les Instructions aux fournisseurs,
- Pièce 2 : Le Modèle de cotation.
- Pièce 3 : Le Bordereau descriptif et quantitatif.
- Pièce 4 : les spécifications techniques
- Pièce 5 : Le Projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : Le Modèle de tableau de comparaison des offres.

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un numéro séparé expliquant les avantages de sa proposition.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA
REDEVABILITÉ
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITÉ DE COORDINATION DU
PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

N°2026 0 0 0 0 0 0 2 3 /MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM

Yaoundé, le 3 0 JUL 2026

Le Coordonnateur

A

Madame/Monsieur le Directeur

CENTRE D'ACHATS COMMERCIAL

B.P: TSINGA/Yaoundé

RC : RC/YAO/2024/M/16

Tel: 652 279 372;

ETS DADIN DOUNIYA

B.P: MAROUA

RC: RC/MVR/13/A/M/89

Tel: 697 64 59 59 / 694 22 17 27;

ETS SACOM DE GUIDIGUIS

B.P: MAROUA

RC: RC/MVR/16/A/040

Tel: 694 22 85 75 / 650 95 67 14

Objet : *Demande de Cotation relative à l'acquisition du matériel roulant pour le fonctionnement du programme en deux lots : lot1 : acquisition de trois (03) véhicules (Prado, Rav4, Pick-up...) lot2 : acquisition d'une (01) moto).*

Mesdames/Messieurs,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, votre proposition la plus avantageuse, pour « *l'acquisition du matériel roulant pour le fonctionnement du programme en deux lots : lot1 : acquisition de trois (03) véhicules (Prado, Rav4, Pick-up...) lot2 : acquisition d'une (01) moto* ».

Le présent marché est financé par le crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale.

A cet effet, vous trouverez ci-joint dans le dossier de consultation, le Bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 28 AOUT 2026 à 14 heures sous enveloppe cachetée adressée à la *l'Unité de Gestion du PforR/IMPACT 1*, située au premier étage du bâtiment annexe de la Direction General du Budget du Ministère des finances sis au quartier Fouda à la rue dite ancienne Hysacam.

Portant la mention :

« *DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/07-2026*
DU 06 JUIL 2026 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT POUR LE
FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME EN DEUX LOTS : LOT1 : ACQUISITION DE TROIS
(03) VEHICULES (PRADO, RAV4, PICK-UP...) LOT2 : ACQUISITION D'UNE (01) MOTO). »

« *A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES* ».

Les offres resteront valables pendant *quatre-vingt-dix (90) jours* à compter de la date d'ouverture des plis.

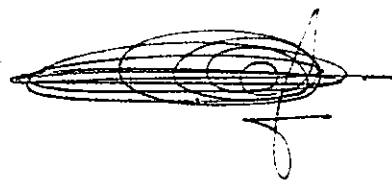
NB : Le délai maximum de livraison de ce matériel est fixé à soixante (60) jours, à compter de la date de la notification de l'ordre de service.

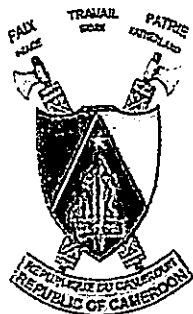
Les fournisseurs devront se référer au point 4.1 du présent dossier pour les conditions techniques à remplir pour la constitution de leurs offres respectives.

L'ouverture des Cotations aura lieu à l'adresse sus-indiquée le 28 AOUT 2026 à 15 heures en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

Veillez agréer, *Mesdames, Messieurs*, l'expression de ma parfaite considération.

P.J. : *Un Dossier de Consultation*





REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

IMPROVE
PERFORMANCE, ACCOUNTABILITY
AND TRANSPARENCY

COORDINATION UNIT



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

N°2024/00000023/L/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM

Yaoundé, The **30 JULI 2026**

The coordinator

To

Dear Managing Director
CENTRE D'ACHATS COMMERCIAL
BP : TSINGA/Yaoundé
RC: RC/YAO/2024/M/16
Tel :652 279 372

ETS DADIN DOUNIYA
B.P: MAROUA
RC: RC/MVR/13/A/M/89
Tel: 697 64 59 59 / 694 22 17 27;

ETS SACOM DE GUIDIGUIS
B.P: MAROUA
RC: RC/MVR/16/A/040
Tel: 694 22 85 75 /650 95 67 14

Subject: Request for Quotation regarding the procurement of vehicles for the programme's operations, divided into two lots: Lot 1: procurement of three (03) vehicles (Prado, Rav4, pick-up, etc.); Lot 2: procurement of one (01) motorbike.

Dear Sir or Madam,

I have the honour of hereby requesting your most favourable quotation for 'the procurement of vehicles for the operation of the programme, in two lots: Lot 1: procurement of three (03) vehicles (Prado, Rav4, pick-up, etc.); Lot 2: procurement of one (01) motorbike'.

This contract is financed by a loan from the World Bank's International Development Association (IDA).

To this end, you will find enclosed in the tender documents the bill of quantities for these services. I would ask you to provide a quotation and return it to me, together with all the required supporting

documents, no later than **26 JUL 2026** at 2 pm, in a sealed envelope addressed to the PforR Management Unit/ IMPACT, located on the first floor of the annex building of the Directorate-General of the Budget of the Ministry of Finance, situated in the Fouda district, at the site formerly known as Hysacam.

Portant la mention :

REQUEST FOR QUOTATION No. _____/DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SEC/05-2026 DATED **30 JUL 2026**
"FOR THE PURCHASE OF VEHICLES FOR THE OPERATION OF THE PROGRAMME IN TWO LOTS: LOT 1: PURCHASE OF THREE (03) VEHICLES (PRADO, RAV4, PICK-UP, etc.) LOT 2: PURCHASE OF ONE (01) MOTORCYCLE".

"TO BE OPENED ONLY IN THE TENDER OPENING ROOM".

Tenders shall remain valid for 90 days from the date of opening of the tenders.

NB : The maximum delivery period for this equipment is set at twelve (12) months from the date of notification of the purchase order.

Suppliers should refer to section 4.1 of this tender document for the technical requirements to be met when preparing their respective tenders.

Tenders will be opened at the above address **26 AGUT 2026** at 3 pm in the presence of the Tenderers or their representatives.

Yours faithfully,

Enclosure: Tender Application Form.

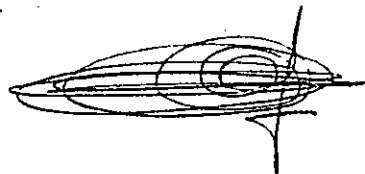


Table des Matières

Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction.....	9
1. Dispositions générales.....	9
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	9
2. Contenu du Dossier.....	9
C. Préparation des cotations.....	9
3. Langue de l'offre.....	9
4. Documents consultés de l'offre.....	9
5. Cotation.....	10
6. Monnaies de l'offre.....	11
7. Délai de validité des cotations.....	11
D. Dépôt des cotations.....	11
8. Cadrage et marquage des offres.....	11
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	11
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	11
10. Ouverture des plis.....	11
11. Évaluation et Comparaison des offres.....	11
F. Attribution du marché.....	12
12. Attribution.....	12
13. Notification de l'attribution du marché.....	12
14. Signature de la lettre de marché.....	13
15. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	13
Section II – Modèles	
Annexes.....	7
1. Lettre de cotation.....	7
2. Formulaire du Bordereau des prix unitaires.....	8
3. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	8
4. Spécification technique des Fournitures.....	9
5. Lettre de marché.....	10
6. Tableau de comparaison des cotations.....	11

SECTION I : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Avis de Demande de Cotations ;
 - (b) Instructions aux fournisseurs ;
 - (c) Modèle de lettre de cotations ;
 - (d) Modèle de Bordereau des Prix Unitaires ;
 - (e) Modèle de Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (f) Specifications techniques
 - (g) Modèle de lettre d'engagement sur l'honneur de non abandon ou exclusion des marchés au cours des trois (03) dernières années
 - (h) Modèle de lettre de Marchés ;
 - (i) Modèle de tableau de comparaison des prix ;
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toute correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue française.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 La cotation présentée en **Sept (07) exemplaires (un (01) original et cinq (06) copies) et une copie électronique dans une clé USB** par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée suivant modèle joint ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;

¹ Les instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

- (d) Les prospectus ou brochures en couleur et fiches techniques du matériel proposé (qui feront partie intégrante de l'offre)
- (e) Les références du fournisseur pour des missions similaires (au moins un (01) marchés de fournitures au cours des cinq (05) dernière années (2025-2022) : joindre les copies des marchés et les procès-verbaux de réception ;
- (f) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous ;
- (g) La lettre d'engagement sur l'honneur de non abandon ou exclusion des marchés au cours des trois (03) dernières années.
- (h) Garantie de soumission d'un montant de Trois millions cinq cent milles (3 500 000) CFA pour le Lot1 et Soixante milles (60 000) CFA pour le Lot2, délivrée par un établissement financier ou une compagnie d'assurance agréée par le ministère des finances du Cameroun ;
- (i) Une Autorisation du fabricant du matériel roulant à livrer ;
- (j) Un Certificat de conformité délivrée par Ministère du Transport ;

NB : L'absence de la garantie de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. hors taxes (HTVA) ;
 - ou
 - b. toutes taxes comprises (TTC), TVA comprise.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de Lettre de Marché
 - (k) Autre : Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité (datant de moins de trois (03) mois) : (i) Attestation de non faillite ; (ii) Attestation de conformité fiscale ; (iii) Certificat de non exclusion de l'ARMP ; (iv) Attestation soumission CNPS ;

(v) Attestation d'immatriculation ; (vi) Attestation de domiciliation bancaire (vii) Plan de localisation.

(i)

L'absence de toute ou partie des pièces ci-dessus n'entraînera pas le rejet de la proposition au moment de l'évaluation. Toutefois celles-ci seront exigées au moment de l'attribution du marché.

NB : L'absence de la garantie de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

- | | | |
|------------------------------------|-----|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 | Les prix seront libellés en Francs CFA. |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 | Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'Avis de Demande de Cotations. |

D. Dépôt des cotations

- | | | |
|---|-----|--|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 | Les fournisseurs placeront l'original et six (06) copies (y compris la copie numérique) de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

(a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans l'Avis de Demande de Cotation ; et
(b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'Avis de Demande de Cotation. |
| 9. Date et heure limite de dépôt des offres | 9.1 | Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Demande de Cotation. |

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- | | | |
|--|------|---|
| 10. Ouverture des plis | 10.1 | La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans l'Avis de Demande de Cotation. |
| | 10.2 | La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
| 11. Evaluation et comparaison des offres | 11.1 | La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : |

- Examen préliminaire ;

Le processus d'évaluation démarrera dès l'ouverture des plis. L'examen préliminaire des cotations aura pour objet d'identifier et de rejeter celles non conformes pour l'essentiel aux dispositions du dossier de demande de cotations et les cotations ainsi rejetées ne seront pas acceptées à l'examen détaillé.

• **Examen détaillé ;**

Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées de la moins disante à la plus disante après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles

N.B : En cas d'omission du prix d'un article pour lequel le soumissionnaire a présenté les caractéristiques dans son offre, la Sous-commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-Commission déterminera la moyenne des prix de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison

a) **Les critères majeurs valant élimination en cas de non-respect de la présente Demande de Cotation sont les suivants :**

- i. Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- ii. Figurer sur la liste des entreprises défaillantes publiées par la Banque Mondiale ou le MINMAP ;
- iii. Critères majeurs des différentes spécifications techniques.

b) **Les critères de qualification sont les suivantes :**

- i. Justifier d'au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2025-2022) d'un montant cumulé d'au moins 140 000 000 (cent quarante millions) de Fcfa pour le Lot1.
- ii. Et d'un montant de 800 000 (huit cent mille) Fcfa pour le Lot2.

F. Attribution du marché

- | | |
|--|--|
| 12. Attribution du marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. |
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée |

par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de l'Avis de Demande de Cotations.

14. Signature de la lettre de marché
- 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
15. Règle de la Banque en matière de fraude et corruption
- 15.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats et proposant), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ainsi que l'ensemble de leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption. En vertu de ce principe, la banque :
- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable « d'acte de corruption » quiconque propose, donne, reçoit ou sollicite, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ;
- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque omet, y compris déformer des faits, qui induit une partie en erreur, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'influencer indûment une autre partie dans le but d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature, ou de se soustraire à une obligation ;
- (iii) se livre à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent entre plusieurs parties destinées à atteindre un but illégitime, y compris influencer indûment les actes d'une autre partie ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » consiste à porter atteinte ou à causer préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer préjudice, directement ou indirectement, à une quelconque partie ou à l'un de ses biens dans le but d'influencer indûment ses actes ;
- (v) se livre à des « manœuvres obstructionnistes » :
- (aa) quiconque qui détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément tout élément de preuve dans une enquête, ou fait de fausse déclaration à ses enquêteurs pour entraver concrètement une enquête menée par la Banque sur des affaires de corruption, des manœuvres frauduleuses ou des

pratiques coercitives ou collusives pendant l'essai, le harcèlement, le harcèlement ou l'intimidation d'une personne physique ou morale pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant l'enquête ou de poursuivre l'enquête.

(bb) celui qui entrave concrètement l'exercice ou l'exercice de ses droits d'inspection et d'audit qui lui sont accordés en vertu des stipulations du paragraphe 15.4 ci-dessus.

b) rejettera la proposition d'attribution d'un marché ou d'un contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat est l'un des membres de son personnel ou l'un de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, ou un de leurs employés s'est engagé, directement ou indirectement, à un acte de corruption, fraude, fraude frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste pendant l'obtention dudit marché ou contrat ;

c) pourra prendre, en plus des recours prévus dans l'Accord Juridique permanent, toutes mesures appropriées, y compris déclarer la passation du marché ou du contrat nulle si elle établit qu'à un moment quelconque pendant le processus de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire d'un prêt financé par la Banque à un acte de corruption, fraude, fraude frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste pendant le processus de passation des marchés, la sélection ou l'exécution du marché en question, sans que l'Emprunteur ait pris en temps opportun les mesures appropriées jugées satisfaisantes par la Banque pour mettre fin à ces pratiques au moment de leur survenance, et sans en avoir informé la Banque dans les plus brefs délais après avoir pris connaissance de ces pratiques ;

d) sanctionnera, en application des Directives pour la lutte contre la Corruption et conformément aux politiques et aux procédures de sanction de la Banque définies dans le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, toute personne physique ou morale dont il est déterminé qu'elle s'est livrée, à un moment quelconque, à un acte de fraude ou de corruption lié au processus de passation des marchés, à la sélection ou à l'exécution d'un contrat financé par la Banque ;

e) pourra exiger qu'une clause soit introduite dans les dossiers d'Appel d'Offres et d'Appels à Propositions ainsi que dans les contrats financés par un prêt de la Banque obligeant les soumissionnaires (candidats/proposants), sous-consultants, entrepreneurs et fournisseurs, leurs sous-traitants, sous-consultants, agents, personnels, consultants, prestataires de

services et fournisseurs à autoriser la Banque à inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et à l'exécution du marché et à charger des vérificateurs nommés par elle de réaliser un audit.

SECTION II : MODELES D'ANNEXES

1. Lettre de Cotation

Date : _____

Demande de Cotation N° : _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Mesdames et/ou Messieurs.

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir les services pour **l'acquisition du matériel roulant pour le fonctionnement du programme en deux lots** : lot1 : acquisition de trois (03) véhicules (Prado, Rav4, Pick-up...) lot2 : acquisition d'une (01) moto, conformément à la Demande de Cotations N° _____/DC/MINFI/UCP/PforR-IMFACT/CSPM/2026 DU _____ et pour la somme de TTC (en chiffres) et (en lettres) ou autres montants énumérés dans le devis ou Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *quatre-vingt-dix (90) jours* à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations : l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20_____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

2. Bordereau des Prix Unitaires
(À remplir par le Fournisseur)
Lot 1

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire En chiffres	Prix Unitaire En lettres
01	Land Cruiser Prado turbo Diesel 2.5 L 1000cc	Unité	01		
02	Régulateur de tension	u	01		
03	Motocyclette Yamaha Diesel de marque YAMAHA GB 125 MT	u	01		

Bordereau des prix unitaires
(A remplir par le fournisseur)
Lot 2

Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres
Moto Honda	u	01		

Les photos des Véhicules et la Moto proposés par le commissionnaire doivent être accompagnés par des photos

3. Devis estimatif

(À remplir par le Fournisseur)

Lot1

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Livraison			
				Prix Unitaire	Prix Total	délat	lieu
1	Land Cruiser Prado Turbo Diesel All Rounder	01					
2	Rav4 2.0 l 4x4	01					
3	Pickup 4x4 de marque Hilux 2.4 GB Country Double CAB6	01					
Montant hors taxes (HT) Montant taxe sur la valeur ajoutée (IR)19.25% Montant toutes taxes comprises (TTC) Montant impôts sur le revenu (IR)5.5 ou 2.2% Montant net à payer (NAP)							

Devis estimatif

(À remplir par le Fournisseur)

Lot2

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Livraison			
				Prix Unitaire	Prix Total	délat	lieu
1	Moto	01					
Montant hors taxes (HT) Montant taxe sur la valeur ajoutée (IR)19.25% Montant toutes taxes comprises (TTC) Montant impôts sur le revenu (IR)5.5 ou 2.2% Montant net à payer (NAP)							

Délai d'exécution : maximum soixante (60 jours) après notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

NB : Le fournisseur peut améliorer sa proposition en incluant d'autres avantages sans modification du marché de base. Une réunion de mise au point sera tenue avec la structure retenue afin de tenir compte des exigences de la qualité de service

NB: LES CRITERES MAJEURS A RESPECTER SONT OBLIGATOIRES

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

LOT: ACQUISITION ET MISE EN SERVICE DE TROIS VEHICULES

- LAND CRUISER PRADO;
- TOYOTA RAV4 4X4 COMFORT 2.0T -X4;
- PICKUP 4X4 DIESEL DE MARQUE HILUX 2.4 GB COUNTRY DOUBLE CAB 6 MT

1- LAND CRUISER PRADO TURBO DIESEL ALL ROUNDER

A- CRITERES MAJEURS

Caractéristiques techniques	Toyota Land Cruiser Prado 2.8L Turbo Diesel Limited 8A/T	Options Oui/Non
MOTEUR		
Type	4 cylindres	
Nombre de cylindres	4	
Carburant	Diesel	
Cylindres	2 755 cm ³	
Puissance	150 kW (204 ch)	
Régime de puissance	1 000 à 3 400 tr/min	
Couple max	30 Nm	
Régime de couple	1 000 à 2 300 tr/min	
Année		2025
CARROSSERIE		
Stationnement	4x4	
Nombre de portes	5	
DIMENSIONS		

Caractéristiques techniques	Toyota Land Cruiser Prado 2.5L Turbo Diesel Limited 8A/T	Options Oui/Non
Longueur	4 930 mm	
Largeur	1 980 mm	
Hauteur	1 935 mm	
Garde au sol	210 mm	
Empattement	2 850 mm	
TRANSMISSION		
Boîte de vitesses	Automatique 8 rapports (8A/T)	
Transmission	4x4 permanent	
Différentiel arrière	Aucun blocage électronique	
Différentiel central	Aucun différentiel à glissement limité	
Modes de conduite	Sport, Normal, Eco	
POIDS ET CAPACITES		
Nombre de places	7	
Réservoir principal	80 L	
Réservoir secondaire	30 L	
Poids à vide	2 490 kg	
Poids brut	3 100 kg	
FREINAGE		
Freins avant	Disques ventilés	
Freins arrière	Disques ventilés	
Frein de parking	Électrique	

b- CRITERES MINEURS

SUSPENSIONS		
Suspension avant	Double triangle	
Suspension arrière	Multibras	
Suspension adaptative	Non	
PNEUMATIQUES		
Pneus	265/65 R18	
Jantes	Alliage	

Fermeture centralisée	Oui
Smart Key	Oui
Démarrage par bouton (Push Start)	Oui
Accès mains libres	Oui
Direction assistée électrique	Oui
VOLEANT	
Revêtement	Cuir
Réglage	En hauteur et en profondeur
SELLERIE ET SIEGES	
Sellerie	Simili cuir
Réglage électrique des sièges	Conducteur uniquement
Mémorisation des sièges	Non
Sièges ventilés	Avant
Sièges chauffants	Avant
Support lombaire	Non
AIDES AU STATIONNEMENT	
Caméra arrière	Oui
Caméra 360°	Non
Aide au stationnement	Non
AUTRES EQUIPEMENTS	
Rétroviseur interior électrochrome	Oui
Rétroviseur numérique	Non
Hayon électrique	Oui
Protège-bagages	Non
Toit ouvrant	Non
SECURITE PASSIVE	
Airbags	Conducteur et passager
Alarme antivol	Non
Ceintures avant	2 x 3 points
Ceintures 2e rangée	3 x 3 points
Ceintures 3e rangée	2 points

Prétensionneurs de ceinture		Oui
Fixations Isofix		Oui
Appuie-tête	Avant, 2e et 3e rangées	
Extincteur		Oui
Roue de secours	Alliage	
Emplacement de la roue de secours	Sous le véhicule	
SECURITE ACTIVE		
ABS		Oui
Airbag conducteur		Non
Anticollage électronique		Oui
Avertisseur de collision		Oui
Alerte de point de vue		Oui
Phares	LED	
Feux diurnes	LED	
Projections lumineuses	Avant	
ACC		Oui
Contrôle de vitesse		Oui
ESP		Oui
Stabilité électronique		Oui
Servo direction		Non
Régulateur de vitesse	Freinage (EBD)	Oui
Régulateur de pression		Non
Alimentation électrique		Oui

2- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

RAV 4 2.0L CONFORT CVT 4X4

a- CRITERES MAJEURS

Options	RAV 4 2.0L Confort CVT 4X4	Option OUI/NON
MOTEUR		
Nombre de cylindres	4	
Type de carburant	Essence	
Nombre de vitesses	4	

Caractéristiques techniques	RAV 4 2.0L Comfort CVT 4X4	Options (01) : 160N
Mode d'entraînement des soupapes	2 ACT (double arbre à cames en tête)	
Carburant	Essence	
Cylindrée (cm3)	1987	
Puissance maxi (kW) à tr/mn	126/6600	
Puissance maxi (ch) à tr/mn	172/6600	
Couple maxi Nm/(tr/min)	203/4400-4800	
Puiss. fiscale / administrative (cv)	172	
Alimentation	Injection électronique	
ANNEE DE FABRICATION		2025
CARROSSERIE		
Types de clés	Smart Key	
Silhouette	SUV	
Nombre de portes	5 portes	
DIMENSIONS (mm)		
Angle du semi-axe (degré)	21	
Voie arrière (mm)	1513	
Voie avant (mm)	1595	
Rayon de braquage	5.62	
Garde au sol	201	
Empattement	2590	
Dimensions (Lxlxh) en mm	4600x1855x1695	
TRANSMISSION		
Transmission	4x4 permanent	
Boîte de vitesses	A variation continue	
Sélecteur de mode de conduite	Sport, Normal et Eco	
POIDS/CAPACITE		
Capacité réservoir carburant (L)	55	
Volume du coffre à bagage	481	
Charge utile	490	
Poids à vide (kg)	1660	

Climatisation	Automatique
Système Audio	
Haut-parleurs	6
Connectique	USB, Bluetooth, Apple CarPlay, Android MirrorLink
SECURITE PASSIVE	
Ceintures de sécurité arrière	3 points
Ceintures de sécurité 2ème rangée	3x3
Ceintures de sécurité avant	2x3
Airbags	Conducteur, Passager, Latéraux, Genoux (conducteur)
Appui-têtes	Avant, 2ème rangée
GPS	
Alarme anti-vol	
Fixations ISOFIX	Arrière
Extincteur	
Boîte à pharmacie	
Gilet de sécurité	
Matériel pour changer les roues	
SECURITE ACTIVE	
Déverrouillage automatique des portes en cas de choc	
Anti-démarrage électronique	
Phares	LED
Projecteurs antibrouillard	Argent
ABS	
Répartition électronique du freinage	
Roue de secours	Alliage
ACCESOIRES DE CONTROLE ET DE COMMUNICATION	
Contrôle de trajectoire	VSC
Bouclier avant	Coloré
Bouclier arrière	Coloré
Jantes	Alliage

Caractéristiques techniques	TOYOTA HILUX 2.4GD Country Double Cab 6-MT	Assistance CRIT'NON
Dimensions plateau (Lxlxh) en mm	1555 x 1575 x 130	
Dimensions (Lxlxh) en mm	5325 x 1800 x 1815	
TRANSMISSION		
Transmission	4X4 encienachable manuellement	
Boite de vitesses	Manuelle	
POIDS/CAPACITE		
Capacité réservoir carburant (L)	80	
Nombre de place	6	
Charge utile	935	
Poids à vide (kg)	1975	
Poids Brut (kg)	2910	
FREINS		
Frein avant	Disques ventilés	
Frein arrière	Tambours	
Frein de parking	Manuel	

b- CRITERES SAINEURS

INTERIEUR, EXTERIEUR ET CONFORT		
Siège conducteur réglable	En profondeur	
Radio	MP3	
Direction assistée		
Camera	Arrière et devant	
Réglage électrique des sièges	Non spécifié dans l'original	
Sellerie et Garnissage	Vinyle	
Sièges avant	Banquette pour 3 personnes	
Volant	Uréthane	
Tapis au sol		
Kit mains libres		
Fermeture centralisée		
Vitres électriques		

Bouclier arrière	Ton caisse
SUSPENSION ET PNEUS	
Dimension pneu	205R16C
Type pneu	Ponte
Suspensions avant	Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux
Suspensions arrière	Lames
Jantes	Acier

LOT 2 : ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UNE MOTO

DESIGNATIONS	CARACTÉRISTIQUES
CRITÈRES MAJEURS	
Moteur	Monocylindre
Cylindres	2000 cc
Refroidissement	Air
Puissance maximal (ch /tr/min)	15
Couple max (kg)	15
Transmission	6 vitesses
Démarrage	Démarrage électrique
Freinage AV/AR	Tambour
CRITÈRES MINEURS	
Cadre	Diamant
Suspension avant	Tourchaient
Suspension arrière	Bras oscilant
Frein avant	Tambour
Frein arrière	Tambour
Pneu avant	175-170R
Pneu arrière	175-170R
Dimensions hors-tout LXLXH (mm)	2020*740*1100
Empattement (mm)	1255

SECRET - SUBV. DIV.

Il nous appartient de vous informer que la date de la signature ci-dessous, notée en blanc sur l'original de la présente, est la date de la suspension par l'Agence de l'Etat de la signature de l'Etat de la présente, et que la date de la signature ci-dessous, notée en blanc sur l'original de la présente, est la date de la suspension par l'Agence de l'Etat de la signature de l'Etat de la présente.

désignée « le Client ») d'une part et /ou les personnes ou sociétés désignées comme le « Fournisseur » d'autre part :

ATTENDU que l'Acheteur désire que certains services soient assurés, c'est-à-dire, soient livrés et réalisés à sa demande et à son et à son sentir, dans le cadre de l'acquisition de matériel roulant pour le programme en deux lots : lot1 : acquisition de trois (03) véhicules (up...) lot2 : acquisition d'une (01) livraison de ces fournitures et la prestation de ces fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises désigné comme le « prix de la lettre du Marché »

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENTU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie de la Lettre de Marché :

- (a) La Demande de Cotation envoyés au fournisseur :
- (b) Le Bordereau Descriptif-dessous :
- (c) L'offre technique du Fournisseur :
- (d) La notification de l'attribution au Fournisseur :
- (e) La notification de la Lettre de Marché au Fournisseur :

2. En contrepartie de l'acceptation de la présente Lettre de Marché, comme indiqué ci-après, le Fournisseur s'engage à ne pas se livrer à des défauts et insuffisances de ces prestations conformément à tous égards de la présente Lettre de Marché.

3. Le Client convient de son côté de payer au Fournisseur les services unitaire des services listés dans la Lettre de Marché, conformément aux tarifs de l'offre.

4. Les paiements sont effectués en francs CFA au plus tard après la présentation de la facture timbrée en six (6) exemplaires accompagnés de réception des fournitures à l'Unité de Coordination du Programme.

5. Le Client se libérera des sommes dues au Fournisseur par virement bancaire de ce dernier dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Code banque :
- Code guichet :
- N° de compte :
- Clé :
- Domiciliation :
- Agence :
- Nom du Titulaire du Compte :

Article 11 - Le prix total de [prix des services] en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou taxes comprises] *Francs CFA*, pour une période de [délais de livraison].

Article 12 - Les pénalités ne sont pas prévisibles.

Article 13 - Le Fournisseur livre ou exécute les fournitures conformément à son offre et à la commande du Client. La livraison est attestée par le Client au profit du Fournisseur. Elle se fait dans un délai de **soixante (60) jours, dès notification de l'ordre de service.**

Article 14 - Le Fournisseur s'engage à fournir le matériel roulant :

- la documentation descriptive concernant les fournitures, indiquant les quantités,

- les caractéristiques et le montant des :

- la durée de la livraison ;

- les documents à fournir : le plan du fournisseur, la carte grise, plaque

- le matériel de sécurité, le cas et trousse de secours.

Article 15 - Le Fournisseur ne peut exercer d'autres recours qu'il détient au titre de la Lettre de Marque, en cas de résiliation de la totalité ou d'une partie de la commande, que l'exécution de sa obligation au titre de la Lettre de Marque, à l'exception de l'obligation de ses propositions dans de futurs appels d'offres.

Article 16 - Le Fournisseur s'engage à faire tous les efforts possibles pour régler à l'amiable le litige qui peut surgir entre lui et le Client, conformément à la Lettre de Marché.

Article 17 - Le Fournisseur s'engage à respecter la réglementation en vigueur au

Article 18 - En cas d'échec des négociations informelles, le Fournisseur ou le Client peut régler le litige à l'amiable, chacune des parties peut régler le litige par conciliation offerte par un tiers, soit par arbitrage ou par médiation.

Article 19 - Le Comité de Conciliation est composé comme suit :

- Le Fournisseur ou le Client ou son représentant (Président)

- Le Fournisseur ou le Client ou l'ingénieur du marché (rapporteur)

- Le Client

- Le Fournisseur ou le Client ou le Syndicat

- Le Fournisseur ou le Client ou le Fournisseur de l'OCPP/Pfot/IMPACT.

Article 20 -

Article 21 -

Article 22 -

Article 23 -

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions du cahier des charges et décidera s'il y a lieu de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à réparer la fourniture à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la Commission prononcera la réception et alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par le fournisseur.

Un procès-verbal de réception sera établi en deux exemplaires, l'un sera remis au fournisseur et l'autre sera conservé par la Commission composée des représentants du projet et de l'état contractants.

13. Intérêt moratoire

Le délai au-delà duquel l'Acheteur paie les fournitures est fixé à 60 (soixante) jours suivant la présentation de la facture au fournisseur. Le fournisseur sera tenu de verser des intérêts au fournisseur et après son acceptation par la Commission.

Le taux des intérêts de retard applicables sera celui en vigueur à la date de la Banque d'émission de la monnaie de paiement national d'un pays membre prévue au contrat.

14. Pénalités de retard : En cas d'excès de délai de livraison, le titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est le suivant :

- Un deux millièmes (1/2000e) du montant TTC du marché de base par jour de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé.
- Un millièmes (1/1000e) du montant TTC du marché de base par jour de retard au-delà du trentième jour.

Le montant maximum des pénalités de retard sera de 10 % du montant TTC du marché.

15. La durée de garantie est d'un (1) an à compter de la date de réception des fournitures.

Pendant cette période, le Cocontractant doit maintenir à ses frais le matériel en fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix jours de la notification du Maître d'Ouvrage et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel en cas de pannes consécutives ou non, à des défauts de fabrication. Le Cocontractant supportera les frais de réparation résultant d'un défaut de fabrication. Si pour une raison quelconque, le Cocontractant ne pourrait effectuer la réparation, les frais de transport de l'équipement et ou accessoire de l'atelier de réparation sont entièrement à sa charge.

Le Cocontractant, après notification écrite, n'assurera pas avec diligence la mise en état du matériel défectueux, le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit de réclamer aux frais du Cocontractant.

En cas de non-fonctionnement du matériel, le Cocontractant continuera à ne pas fonctionner normalement, le Cocontractant est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera :

La durée de garantie pour la durée de l'immobilisation du matériel si cette dernière excède la durée de la garantie de la norme :

En cas de remplacement du matériel, le Cocontractant se réserve le droit de facturer au Cocontractant les frais de déplacement, de transport et de l'arrêt du matériel pendant la période de garantie.

Le Cocontractant s'engage à souscrire une police d'assurance adéquate afin de couvrir les risques de dommages ou la perte des biens objets du présent contrat. Les clauses de cette police doivent être indiquées à l'article 5 ci-dessus.

Fait à Yaoundé le

Pour le Client

Demande de Cotations : DC N012/DC/MINT/CPforR IMPACT/CSPM12/2026

Date de remise des cotations : 26 AOUT 2026 à 14 h

Date d'ouverture des plis : 26 AOUT 2026 à 15 h

Lieu d'ouverture : UCP R for IMPACT

1. Tableau de la vérification administrative des Cots

N°	Soumissionnaires	Attestation d'immatriculation	Attestation de Conformité Fiscale	Attestation de domicile bancaire	Plan de Localisation	Attestation de non faillite	Attestation de non insolabilité	Garantie de soumission
1								
2								
3								
4								
5								
6								

Nom :

Fonc :

Signature :

Document de cotation N°012/MINF/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/07-2026

Présentation des cotations : 26 AOÛT 2026 à 14 heures

Présentation des plis : 26 AOÛT 2026 à 15 heures : Lieu d'ouverture : UCP PforR-IMPACT

TABLEAU DE COMPARAISON DES COTATIONS

N°	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
		Oui	Non	Déjà	Lieu		
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Représentant Commission :

Fonction _____

Signature _____

1

+

•

•

•

10

•

•

•

•

•

.

•

.

• •

•

•

2